

Repères pour agir

LE SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE

*Un engagement sociétal innovant
en territoires sensibles*

N° 3

D'APRÈS UN SONDAGE IFOP DU 29 MARS 2006, 50% DES JEUNES DES QUARTIERS SOUHAITENT CRÉER LEUR ACTIVITÉ. PAR AILLEURS, NOMBREUSES SONT LES ENTREPRISES QUI, N'ÉTANT PAS EN PHASE DE RECRUTEMENT, SOUHAITENT S'IMPLIQUER DANS LES TERRITOIRES SENSIBLES ET AMÉLIORER LEUR ANCRAGE LOCAL. SOUTENIR DES CRÉATEURS D'ACTIVITÉ EST UNE AUTRE FAÇON POUR ELLES D'ÊTRE DES ACTEURS ACTIFS DE L'EMPLOI SUR CES TERRITOIRES.



« Soutenir un demandeur d'emploi dans son projet de création d'activité, c'est l'aider à relever la tête, à valoriser son esprit d'entreprendre »

« Le parrainage de jeunes créateurs est un vrai révélateur de compétences pour nos collaborateurs parrains »

« Nos quartiers sont de vrais gisements de créativité qui ne demandent qu'à être révélés »

« Pour bien se développer, une entreprise a besoin d'un environnement sain. Aussi, en soutenant la création d'activité en territoires sensibles, nous contribuons à la dynamisation de plusieurs de nos zones d'implantation, particulièrement celles situées en ZFU* »

*ZFU : Zones Franches Urbaines

Soutenir la création d'activité dans les quartiers, c'est :

REPONDRE A DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

- Gérer les mutations économiques et contribuer à la revitalisation de vos territoires
- Ouvrir votre entreprise sur son environnement et développer un réseau de partenaires locaux
- Contribuer à l'amélioration de l'emploi sur votre territoire

REPONDRE A VOS ENJEUX RH ET ENJEUX D'IMAGE

- Fédérer vos salariés autour de valeurs fortes
- Faire évoluer l'image de l'entreprise auprès des clients, collectivités locales, syndicats...
- Contribuer à la gestion de vos restructurations et faciliter la reconversion professionnelle de vos salariés
- Être identifié comme un acteur positif de l'emploi sur votre territoire

Les réseaux de soutien à la création d'activité : des partenaires indispensables

Les réseaux de soutien à la création d'activité sont des partenaires privilégiés pour toute entreprise souhaitant soutenir de jeunes entrepreneurs. Ils ont pour mission de sélectionner des projets, de s'assurer de l'adéquation homme / projet / territoire, d'aider au déclenchement de financements, d'accompagner le créateur tout au long de son parcours de création et de l'aider à pérenniser son activité. Ils sont présents sur l'ensemble du territoire national et proposent un cadre d'intervention aux entreprises qui souhaitent soutenir de jeunes créateurs.

ADIE, France Active, France Initiative Réseau et le Réseau des Boutiques de Gestion : quatre grands réseaux de soutien à la création d'activité.

(voir au dos du document)

À chacun son partenaire

QUELQUES LIENS

Agence Pour la Création d'Entreprises
www.apce.com

Caisse des Dépôts et des Consignations
<http://www.caissedesdepots.fr>

Talents des Cités
www.talentsdescites.com

Les grands réseaux de soutien à la création d'activité
www.adie.org
www.fir.asso.fr
www.franceactive.org
www.boutiques-de-gestion.com

Les autres numéros de « Repères pour agir »
<http://www.imsentreprendre.com>
Rubrique : Informations/Documentation/ Entreprises et Quartiers



« De l'idée de création à sa réalisation, il y a tout un cheminement personnel et solitaire du créateur d'entreprise » explique Rose Meunier, Responsable du programme Territoires sensibles à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). C'est pour accompagner ces créateurs dans la première phase de leur parcours que la CDC a créé, avec l'aide de la Délégation Interministérielle à la Ville, les Services d'Amorçage de Projets (SAP) sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. « Ils ont pour but de repérer ceux et celles qui ont des idées, de les aider à passer du stade de l'idée à celui du projet et d'orienter ceux qui le souhaitent vers les réseaux de soutien à la création d'activité. » Ils ont prouvé leur légitimité en créant un maillage efficace entre les entreprises et différents acteurs des quartiers et de l'insertion.

LE SOUTIEN FINANCIER

→ Tous égaux devant la création !

Areva et la Ratp, deux entreprises investies dans des démarches globales qui prennent en compte des enjeux de diversité et d'insertion tout en contribuant à la dynamisation économique des territoires.

Ils y croyaient et ils l'ont fait ! Ahmed et Cécile, tous deux passionnés de manga, sont allés jusqu'au bout de leur projet. Il y a trois ans, ils ont créé leur propre maison d'édition de bandes dessinées japonaises, en plein cœur de Trappes (78), banlieue connue pour ses quartiers sensibles. En 2006, ils ont été repérés et primés par la Fondation Ratp, dans le cadre du concours des Talents des Cités, qui révèle et récompense tous les ans des jeunes issus des quartiers qui ont créé leur entreprise ou leur association. L'initiative de ces deux jeunes a le vent en poupe. Ils viennent de signer avec le deuxième distributeur français en librairie et ont fidélisé de nombreux éditeurs japonais.

Autre secteur, autre public, autre projet... Areva soutient la création d'activité par des personnes en situation de handicap grâce à un programme de développement économique local : Arevadelfi Handicap. Ce dispositif est associé à un accompagnement technique et financier des projets : prêts participatifs et subvention imputée sur les sommes de la contribution AGEFIPH. Mis en œuvre en septembre 2006, un projet de création d'activité a d'ores et déjà été financé : EASYLIFE Conseil qui développe des solutions technologiques au profit des personnes non voyantes, pour faciliter leurs déplacements dans les métros, RER... Quatre autres projets sont actuellement en cours d'examen.

La clé de la réussite d'un tel programme ? La cohérence des politiques développées par les Directions Ressources Humaines et Développement Durable.

1

LE PARRAINAGE DE JEUNES CREATEURS

→ Jacadie a dit...

Le parrainage de créateurs : un engagement citoyen innovant à la portée de toutes les entreprises.

Déjà parrain de jeunes en recherche d'emploi, Emmanuel de Lutzel, Responsable Micro-finance d'un grand groupe bancaire, a fédéré plusieurs collaborateurs autour d'actions de parrainage à l'attention de créateurs d'entreprise soutenus par l'ADIE : c'est la naissance de Jacadie (l'Accompagne les Créateurs de l'ADIE). « Contribuer et assister à la naissance d'une activité, c'est passionnant et très valorisant. On a tous envie de se sentir utile. C'est aussi humainement très enrichissant. Grâce aux créateurs que j'ai parrainés, j'ai beaucoup appris sur l'économie de la pauvreté et la pauvreté de l'économie. Réfléchir sur la façon de monter un projet de création avec un budget de Rmiste... ça ouvre les yeux sur pas mal de choses. Quant à la reconnaissance que nous témoignent ces jeunes créateurs, elle est immense, c'est extrêmement gratifiant. »*

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

2

L'ADAPTATION OU LA CREATION DE PRODUITS SPECIFIQUES

→ Banco !

Soutien financier des réseaux d'aide à la création d'activité, adaptation de produits bancaires : de plus en plus de banques s'engagent auprès des jeunes créateurs.

« La micro-finance fait appel au sens de l'initiative et de la responsabilité, c'est un outil peu coûteux et très efficace pour lutter contre la pauvreté » témoigne un Responsable micro finance du groupe BNP Paribas. A l'instar d'autres établissements bancaires convaincus de l'utilité sociale de ce type de financement, BNP Paribas a choisi de contribuer au financement d'un réseau de soutien à la création d'activité qui attribue des micro-crédits à des créateurs d'entreprise chômeurs ou Rmistés. L'entreprise a complété ce partenariat par la création d'une offre bancaire dédiée aux créateurs de micro entreprises soutenus par ce réseau. Cette offre propose, pendant six mois, la gratuité d'une gamme de services bancaires indispensables à leur activité professionnelle. Adapter ses produits à des créateurs d'entreprise en situation d'exclusion ? Une initiative innovante qui pourrait bien inspirer d'autres secteurs d'activité.

5

Comment soutenir la création d'activité ?

5 axes de collaborations

4

L'ACCOMPAGNEMENT DE SALARIES DANS LEUR PROJET DE CREATION D'ACTIVITE

→ L'esprit d'entreprendre : un facteur de dynamisation des équipes comme des territoires

Depuis 1994, Schneider Electric accompagne en toute confidentialité les collaborateurs qui le souhaitent à créer leur propre activité.

« En sensibilisant et en accompagnant les collaborateurs du groupe vers la création ou la reprise d'une entreprise, nous répondons à plusieurs de nos enjeux, tout en contribuant au développement économique de nos différents bassins d'emploi » explique Philippe Thévenin (Directeur Développement Economique des Territoires). Ces dernières années, le Groupe s'est fortement transformé, entraînant des réorganisations industrielles, parfois difficiles à concilier avec un faible turnover et une relative mobilité géographique des équipes. « Entre autres solutions proposées, nous aidons ceux qui souhaitent rester dans la région à le faire en les soutenant dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise. »

Mais au-delà de la gestion des emplois et des compétences, Schneider Electric souhaite également contribuer à la création d'emplois et inscrire l'esprit d'entreprendre dans les valeurs de l'entreprise. « C'est pourquoi, nous sensibilisons régulièrement nos collaborateurs sur l'aide et l'accompagnement proposés par Schneider Electric dans la création de leur propre activité. » Engagement concret de la part du groupe, qui a constitué Schneider Initiative Emploi, une association comprenant une équipe dédiée dont la mission est de fiabiliser les projets de création, de contribuer à leur construction financière, juridique et technique mais aussi à leur pérennisation. Aujourd'hui, plus de 500 projets ont été soutenus avec un taux de réussite de 85 % après trois ans d'exercice.

LE MECENAT DE COMPETENCES

→ L'accent sur la création

Dans le cadre de sa politique de mécénat de solidarité, Accenture a choisi de mettre ses compétences au service d'un réseau de soutien à la création d'activité. Une action qui contribue à l'affirmation des valeurs de cette entreprise de conseil.

« Ce qui m'intéresse, c'est ce que vous savez faire » déclarait Maria Nowak, Présidente de l'ADIE, aux responsables d'Accenture, sollicités pour soutenir ce réseau de soutien à la création d'activité. Imaginer l'ADIE du futur et sa nouvelle organisation, telle est, en effet, la mission d'Accenture auprès de ce partenaire, dans le cadre de sa politique de mécénat de solidarité.*

« Il nous est difficile d'aider directement les TPE, car notre activité de conseil s'adresse à de grandes entreprises » explique Anne-Marie Perret (Déléguée générale de la Fondation Accenture). « Nous avons donc préféré contribuer au développement d'un réseau de soutien à la création d'activité qui, lui, a les compétences pour soutenir directement la création de nombreuses micro entreprises. »*

Par l'intermédiaire de sa fondation, Accenture met alors les compétences de ses consultants à disposition de l'ADIE, afin d'élaborer différents outils d'organisation favorisant le développement et la professionnalisation de l'ensemble du réseau : méthodes de diagnostic de projets, création d'une base de données... Un engagement concret, facteur de motivation des collaborateurs et porteur des valeurs solidaires de l'entreprise.

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
TPE : Très Petites Entreprises

3



Quels partenaires ?

4 grands réseaux de soutien à la création d'activité

Ils sont les partenaires privilégiés des entreprises qui souhaitent soutenir la création d'activité, notamment en territoires sensibles.

Ces réseaux ont pour but de soutenir la création d'activité et les porteurs de projets qui manquent de fonds propres pour mobiliser un prêt bancaire. Ils ont tous une représentation nationale déclinée en région par de multiples points d'accueil locaux. Les moyens mis en œuvre par chacun d'entre eux varient selon les réseaux.

Le Réseau des Boutiques de Gestion

Le Réseau des Boutiques de Gestion (RBG) démarre l'accompagnement des porteurs de projets très en amont dans leur parcours de création. Par le conseil et la formation, il permet au futur créateur de réaliser l'étude de faisabilité de son projet. Les Boutiques de Gestion poursuivent l'accompagnement du créateur pendant les trois premières années d'activité. Elles assurent un rôle de pilotage de l'ingénierie financière du projet et orientent le créateur vers les différentes sources de financement.

France Initiative Réseau

France Initiative Réseau (FIR) accueille des créateurs qui ont un projet viable mais qui manquent de fonds propres pour mobiliser un prêt bancaire. Leur soutien aux jeunes créateurs prend la forme de concours financiers, de suivis techniques et d'actions de parrainage auprès des jeunes entrepreneurs.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a été créée par Maria Nowak, qui a adapté en France le principe du microcrédit. L'ADIE a pour but d'aider les personnes exclues du marché du travail qui n'ont pas accès au crédit à créer leur entreprise et leur propre emploi. Elle propose des services financiers (micro crédit) et des services techniques correspondant à leurs besoins (accompagnement dans les démarches administratives ainsi que dans la gestion, la comptabilité, le développement commercial et la banqueroute).

France Active

France Active propose aux individus ou aux structures solidaires des outils financiers et techniques pour promouvoir une insertion durable par l'activité économique. Concrètement, France Active apporte une aide financière et technique à tout porteur de projet, individuel ou collectif, qui a pour objectif l'embauche ou l'insertion de personnes en difficulté, la création d'activités solidaires ou encore la mise en place de nouveaux services de proximité.

Contact

Patricia Charrier
Responsable du Pôle "Entreprises & Quartiers"
01 43 87 51 56
charrier@imsentreprendre.com

Créé en 1986, présidé par Claude Bébéar, **IMS-Entreprendre** pour la Cité fédère un réseau de plus de 160 entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociétale, notamment en matière de prévention des discriminations et de gestion de la diversité.

Le pôle Entreprises & Quartiers a plus particulièrement pour objectif d'accompagner l'implication des entreprises dans les quartiers et travaille, dans ce cadre là, à la promotion du soutien à la création d'activité en territoires sensibles auprès de ses entreprises adhérentes. Ce document est le fruit de différents groupes de travail animés par l'IMS et constitués d'entreprises adhérentes.



Document publié par IMS-Entreprendre pour la Cité. 84 rue d'Amsterdam, 75009 Paris (01 43 87 52 52) / Comité de rédaction : Patricia Charrier, Caroline Lassalle Saint-Jean, Hélène Loubeyre, Rose Meunier, Henri de Rebol / Conception graphique et réalisation maquette : CATSAÏ / Merci aux entreprises et structures interviewées : **Accenture, BNP Paribas, Areva, Jacadie, la Ratp, Schneider Electric.**

Le pôle Entreprises & Quartiers est soutenu par la Direction de la Population et des Migrations, la Délégation Interministérielle de la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations.

